

seraient à la disposition de la Croix-Rouge en cas de guerre à l'intérieur des frontières du pays. On a déjà installé des dépôts de ce genre sur plusieurs points. C'est donc un bon commencement, et il faut espérer qu'il trouvera des imitateurs.

Depuis la dernière assemblée générale, il a été donné 13 cours samaritains, dont 5 à Stockholm, 4 à Skara, 1 à l'école de navigation de Visby (Gotland), 1 à Malmö, 1 à l'école industrielle de Fräne en Scanie et 1 à l'Union chrétienne des jeunes femmes à Eskilstuna. Depuis le commencement de 1884, époque où le mouvement samaritain fut inauguré en Suède, il a été organisé, par les soins de la Société samaritaine, un total de 436 cours, grâce auxquels plus de 12,800 personnes ont été initiées aux premiers secours à donner en cas d'accident.

SUISSE

LA SOCIÉTÉ SUISSE EN 1901-1902

Au cours du dernier exercice, le nombre des sections s'est accru de quatre dans le canton de Berne, une décentralisation s'est produite, avec division du canton en six districts ayant chacun leur section, et a produit déjà des résultats réjouissants. A Genève également, une nouvelle section paraît vouloir travailler activement au développement, sur le terrain national, de l'idée de la Croix-Rouge. Enfin la dernière section formée est celle de Schaffhouse.

Malgré cette augmentation, le nombre des membres est resté à peu près le même, ce qui tient au fait que presque chaque section perd d'année en année quelques membres. Pour chercher à orienter l'activité des sections, leur infuser une vie nouvelle et attirer ainsi l'intérêt du public, le département du matériel a fait rédiger, par le Secrétariat central, un *Guide* pour la préparation et l'aménagement des hôpitaux de la Croix-Rouge, ainsi que pour l'établissement et l'entretien de magasins d'objets sanitaires, lequel est annexé au rapport. Les sections doivent se placer en face de l'éventualité d'être obligées d'établir subitement, en cas de mobili-

sation un hôpital de 25, 50 ou même 100 lits, pour suppléer à l'insuffisance des institutions officielles. Ces hôpitaux seront, soit des hôpitaux d'étapes, c'est-à-dire établis en divers endroits entre l'armée et l'intérieur du pays, et destinés à recueillir les soldats qui tombent malades en chemin, soit des stations de rafraîchissement pour les militaires légèrement atteints, soit des pavillons d'isolement pour maladies contagieuses, soit des hôpitaux centraux ou hôpitaux du territoire, soit enfin des établissements de convalescents. Ce guide énumère les bâtiments nécessaires à ces diverses installations, le matériel qu'il faudrait pour leur aménagement ; de même il indique la manière dont doivent être institués et établis les magasins et dépôts de matériel, destinés à rassembler tous les objets sanitaires dont le besoin se ferait sentir en cas de mobilisation.

La Société après avoir essuyé un refus, de la part du Conseil fédéral, à sa demande de subvention annuelle de 25,000 francs s'est adressée à l'Assemblée fédérale¹. Le mémoire y relatif sera soumis à la discussion de la prochaine assemblée des délégués, comme aussi le projet de loi contre l'abus du signe de la Croix-Rouge qui a été présenté au Conseil fédéral par le vice-président de la Direction, M. l'avocat Haggemacher.

Le Département de l'Instruction a subventionné dans le dernier exercice 16 cours de Samaritains, organisés par les sections de la Croix-Rouge, et 51 organisés par l'Association samaritaine et la Société sanitaire-militaire. Il a fourni également pour ces cours du matériel d'instruction.

L'école d'infirmières de Berne est restée sous la Direction dévouée et compétente de M^{lle} Dold. Des diplômes ont été accordés à dix élèves, lesquelles sont entrées, à l'exception d'une seule, dans la carrière pratique. Dans la partie de l'hôpital du Lindenhof qui est consacrée à l'instruction pratique des élèves et où celles-ci seules sont chargées du service hospitalier sous la direction d'une diaconesse-chef, 266 malades ont été traités. Après un apprentissage pratique de six mois dans cet hôpital, les élèves doivent fonctionner pendant un an dans un hôpital en Suisse. Plusieurs hôpitaux suisses ont bien voulu les recevoir. Pour permettre à ces élèves de trouver des places et d'entretenir ainsi par la pratique

¹ Voy. p. 191.

les connaissances acquises, l'école a ouvert un bureau de placement ¹ qui fonctionne d'une manière satisfaisante. La balance des recettes et dépenses de l'exercice laisse un excédent actif de fr. 107 50; l'école se suffit à elle-même grâce à l'allocation de fr. 6500 de la caisse centrale.

A côté de la publication du guide dont nous avons dit un mot au début de cet article, le Département du matériel a continué à développer le dépôt de modèles, établi à Berne, par l'acquisition d'appareils et de matériel divers. Une partie de ces approvisionnements, notamment des tentes pour le personnel, ont servi à M. le Dr de Montmollin pour son expédition au Sud de l'Afrique, et ont été rapportées par lui. Divers objets de ce dépôt ont été livrés à quelques sections de la Croix-Rouge. La tâche principale du Département du matériel est de fonder des hôpitaux en vue d'une guerre, ainsi que d'en favoriser la création par les sections; pour y satisfaire il a dépensé, en 1901, 2000 francs.

La récapitulation des comptes de la Société pour 1901 donne les chiffres suivants :

Recettes	Fr. 11,324 05
Dépenses	» 10,020 15
Excédent des recettes . . .	Fr. 1,303 90

Capitaux au 31 décembre 1901 : 92,052 91.

La Société d'utilité publique des femmes suisses qui, comme on sait, est actuellement rattachée à la Croix-Rouge, compte 53 sections et 6000 membres. Elle organise des comités de dames qui ont pour tâche d'assister les blessés en temps de guerre et doivent exécuter les instructions de la Direction centrale de la Croix-Rouge. Elle travaille ainsi dans le même sens que la Croix-Rouge à former du personnel sanitaire et à rassembler du matériel hospitalier. Depuis l'institution des médecins territoriaux ² c'est un devoir pour la Croix-Rouge de se mettre en contact avec eux et de les tenir au courant de son activité. Les sections ne doivent pas le perdre de vue.

¹ Voy. p. 55.

² Voy. T. XXXI, p. 126.